

pel & assimila les chancelleries aux simples audiences. Elles n'eurent plus d'autre avantage que le souvenir de leur ancienne illustration & l'étendue plus considérable de leur ressort. La chancellerie de Valladolid avait à elle seule plus de deux millions de justiciables<sup>1</sup>.

Les audiences les plus importantes se divisaient en plusieurs chambres. Valladolid & Grenade avaient quatre chambres civiles & deux chambres criminelles. Les petites audiences des Asturies, des Canaries & de Majorque n'en avaient qu'une<sup>2</sup>. Le nom d'auditeurs (*oidores*) était réservé aux membres des chambres civiles; ceux des chambres criminelles s'appelaient *alcaldes del crimen*. La chancellerie de Valladolid avait, en outre, un grand juge de Biscaye (*juez mayor de Vizcaya*) chargé de juger les appels interjetés par les Biscayens contre les jugements du corrégidor de la Seigneurie<sup>3</sup>. Auprès de chaque chancellerie ou audience fonctionnait un parquet composé d'un ou deux procureurs (*fiscales*) & d'un alguazil mayor. Les chancelleries avaient encore un bureau de vérification des pouvoirs présentés au tribunal (*bastanteria*). La *bastanteria* de Valladolid était la propriété de la famille de Grijalva<sup>4</sup>. La présidence des chancelleries & audiences appartint longtemps à un magistrat. Mais les audiences n'étaient pas seulement des cours de justice, elles avaient de nombreuses & importantes attributions administratives; elles nommaient un grand nombre de fonctionnaires, elles servaient de conseil aux capitaines généraux. En créant les audiences de Valence, de Saragosse, de Barcelone & de Majorque, le roi crut bon de marquer l'importance politique qu'il leur voulait donner, & confia la présidence des nouvelles cours au capitaine général de la province<sup>5</sup>. Les présidents civils subsistèrent, mais n'occupèrent plus que la seconde place avec le titre de gouverneurs. En 1800, cette organisation fut étendue à toutes les

1. Sangrador Vitores, *Historia de la M. N. y L. ciudad de Valladolid*. — Valladolid, 1851, 2 vol. in 8°, I, p. 609.

2. *Guia de forasteros*, 1804.

3. *Fuero de Vizcaya*, I, 19.

4. Sangrador, I, p. 615.

5. Pi y Arimon, I, p. 605.